

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06776  
Numéro SIREN : 810 529 545  
Nom ou dénomination : 2D HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2020 sous le numéro de dépôt 45573



20200455732019

DATE DEPOT : 20/07/2020

N° DE DEPOT : 45573


N° GESTION : 2015B06776

N° SIREN : 810529545

DENOMINATION : 2D HOLDING

ADRESSE : 13 rue Notre-Dame de Nazareth 75003 Paris

MILLESIME : 2019

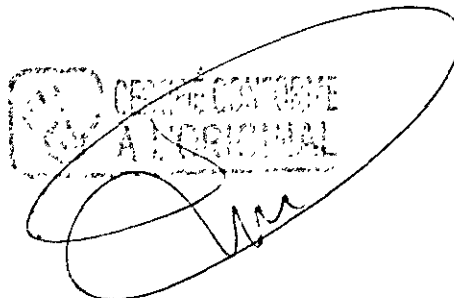
Greffé du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :  
22 JUIL. 2020  
Sous le N°: 6.5573 

## SASU 2D HOLDING

13 RUE NOTRE DAME DE NAZARETH  
75003 PARIS

Comptes annuels au 31/12/2019

Siret : 81052954500016  
Code APE : 7022Z



**VIRIS EXPERTS**  
EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT – CONSEIL

9 bis, rue Henri Martin 92100 Boulogne-Billancourt - Tél. : 01 41 31 59 45 - Fax : 01 41 31 59 40 - [contact@vins-experts.com](mailto:contact@vins-experts.com)  
SARL au capital de 100 000 € - Insrite au tableau de l'ordre des experts-comptables Paris Île-de-France  
RCS Nanterre B 444 300 061 - Siret 444 300 081 00031 - NAF 6920Z

## Sommaire

DESIGNATION	NOTES	PAGES
Documents de synthèse		
Bilan		3
Compte de résultat		5
Annexe		
Faits caractéristiques	10	8
Principes, règles et méthodes comptables	20	8
Notes sur l'actif		8
Notes sur le passif		10
Notes sur le compte de résultat		11
Autres informations	60	11

## BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :		31/12/2019	31/12/2018	
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé		(I) 30					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31				
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en-cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)						
	Autres participations		2 838 528,80		2 838 528,80	2 808 378,80	
	Créances rattachées à des participations						
	T.I.A.P						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts					62 102,60	
	Autres immobilisations financières		3 161,49		3 161,49	2 800,00	
Total (II)			2 841 690,29		2 841 690,29	2 873 281,40	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	32				
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises			2 961,88		2 961,88
	Avances et acomptes versés		33				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)		11 275,28		11 275,28	18 424,96
		Autres créances (3)	34	256 903,96		256 903,96	274 565,24
		Capital souscrit et appelé, non versé					
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres : )	35				
Instruments de trésorerie							
Disponibilités			69 677,11		69 677,11	6 726,99	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	36	1 025,60		1 025,60		
	Total (III)			341 843,83		341 843,83	302 679,07
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) 36					
	Primes de remboursement d'obligations	(V)					
Ecart de conversion actif		(VI)					
TOTAL GENERAL (I à VI)			3 183 534,12		3 183 534,12	3 175 960,47	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Clause de réserve de propriété Immobilisations :			Stocks :		Créances :		

M.

## BILAN PASSIF

	Note	31/12/2019	31/12/2018	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) ( Dont versé : 141 265,00 )	141 265,00	141 265,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 627 035,00	2 627 035,00	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : )			
	Réserve légale (3)	6 912,46	4 876,68	
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées (3) ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours )	40		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants )			
	Report à nouveau	182 097,05	143 417,32	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		31 156,60	40 715,51
	Subventions d'investissement			
Provisions réglementées				
	<b>Total (I)</b>	<b>2 988 466,11</b>	<b>2 957 309,51</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées	41		
	<b>Total (II)</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	42		
	<b>Total (III)</b>			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		92 981,52	107 778,43
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs )		77 341,39	107 210,16
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	5 291,40	1 737,67
	Dettes fiscales et sociales		7 825,00	1 921,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		11 628,70	3,70
Instruments de trésorerie				
Comptes rendus	Produits constatés d'avance (4)	44		
	<b>Total (IV)</b>	<b>195 068,01</b>	<b>218 650,96</b>	
Ecarts de conversion passif	(V) 44			
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>3 183 534,12</b>	<b>3 175 960,47</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
		Ecart de réévaluation libre		
		Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		117 141,47	125 669,47	
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP				

## Note 10 - Faits caractéristiques

Faits caractéristiques de l'exercice  
NEANT

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture  
NEANT

## Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

### Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, tel que présenté par le règlement n°2016-17 de l'ANC du 4 novembre 2016 relatif au PCG, modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014.

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

### Autres informations sur les règles comptables

#### Provisions

En accord avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou avantages similaires n'ont pas fait l'objet d'un accord signé. En raison de l'impact non significatif, aucune provision n'a été comptabilisée.

## Note 31 - Immobilisations

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les biens décomposables ou la décomposition de ceux-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de simplification dites "méthodes prospectives", l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage prévue.

Les actifs corporels et incorporels, dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette

comptable, font l'objet d'une dépréciation.

Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

#### Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total</b>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
<b>Total</b>				
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières	2 873 281	35 011	66 602	2 841 690
<b>Total</b>	<b>2 873 281</b>	<b>35 011</b>	<b>66 602</b>	<b>2 841 690</b>
<b>Total général</b>	<b>2 873 281</b>	<b>35 011</b>	<b>66 602</b>	<b>2 841 690</b>

#### Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 2 873 281
Acquisitions	+ 35 011
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	- 66 602
Valeur en fin d'exercice	= 2 841 690

#### Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	2 841 690
. à moins d'un an	2 838 529
. à plus d'un an	3 161

**Note 32 - Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "dernier prix d'achat connu".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

**Note 34 - Créances**

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Note 43 - Dettes****Mouvements des emprunts de l'exercice**

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	107 778		14 797	92 981
Emprunts divers				
<b>Total</b>	<b>107 778</b>		<b>14 797</b>	<b>92 981</b>

**Echéances des emprunts**

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<u>Etablissements de crédit</u>	92 982	15 055	62 891	15 035
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	92 982	15 055	62 891	15 035
<u>Emprunts et dettes financières divers</u>				
<b>Total</b>	<b>92 982</b>	<b>15 055</b>	<b>62 891</b>	<b>15 035</b>

**Note 55 - Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

**Note 60 - Autres informations****Détail des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital	Réserves Report à nouveau	Quote -part de capital détenue	Valeurs des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé
				Brutes	Nettes					
<i>Participations détenues entre 10 et 50%</i>										
ADS IMMO N°SIREN: 533880795	120	75 014	20,00					48 407		
ADS NIMES N°SIREN: 820560233	100	-3 016	50,00					17 400		
JD HOLDING N°SIREN: 527710693	1 033 312	1 902 177	20,00					1 755 562		
JD IMMO N°SIREN: 811211820	100	41 030	50,00					40 200		
RENOV ENERGIE N°SIREN: 821667086	30 000		22,50							
<b>Total</b>	<b>1 063 632</b>	<b>2 015 205</b>						<b>1 861 569</b>		
<i>Filiales détenues à plus de 50%</i>										
MANAMOUR N°SIREN: 878832674			99,00							
<b>Total</b>										

## Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	3 161		3 161
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	11 275	11 275	
Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie ( antérieurement constituée )			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	807	807	
Taxe sur la valeur ajoutée	877	877	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	255 220	255 220	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	1 026	1 026	
<b>Totaux</b>	<b>272 366</b>	<b>269 205</b>	<b>3 161</b>
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice	62 103		
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)	255 220		

## Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine	92 982	15 056	62 891	15 035
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 291	5 291		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	7 825	7 825		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	77 341	77 341		
Autres dettes	11 629	11 629		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>195 068</b>	<b>117 142</b>	<b>62 891</b>	<b>15 035</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 797			
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		

**2D HOLDING**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 141 265 euros  
Siège social : 13 Rue Notre Dame de Nazareth,  
75003 PARIS  
810 529 545 RCS Paris

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 30 JUIN 2020**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 31 156,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 156,60 euros
A la réserve légale	1 557,83 euros
Solde	29 598,77 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	182 097,05 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	211 695,82 euros
A titre de dividendes Soit 0.28 euro par action	40 000,00 euros
Le solde	171 695,82 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 171 695,82 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,


- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme  
Le Président

  
CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL